



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
21 février 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

Troisième session

Genève, 2-6 mai 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

**Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de
l'Accord d'Accra concernant les travaux sur la science, la
technologie, l'innovation et les TIC**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport donne des informations sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra concernant les travaux sur la science, la technologie et l'innovation (STI) et sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) depuis la deuxième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Il traite donc des domaines définis aux paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra. Le rapport illustre par des exemples l'impact de l'action de la CNUCED dans les domaines pertinents. Ces travaux sont aussi menés en étroite coopération, et dans le cadre de programmes conjoints, avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales actives dans les domaines de la science, de la technologie et des TIC.

Introduction

1. Aujourd'hui plus que jamais, la science, la technologie et l'innovation sont indispensables au développement. Les progrès techniques sont au cœur de bien des phénomènes contemporains comme la société de l'information, l'ère de l'Internet et, malheureusement, la fracture numérique. Ces phénomènes ont des conséquences majeures pour le développement.

2. Les travaux de la CNUCED sur la science, la technologie et l'innovation et sur les TIC sont régis par les paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra. En octobre 2010, le Conseil du commerce et du développement s'est déclaré satisfait, dans l'ensemble, de la manière dont la CNUCED a appliqué l'Accord jusqu'à présent. Il a rappelé la nécessité de continuer à traiter les problèmes persistants du développement tels que l'exploitation de la science et de la technologie au service du développement¹.

3. En 2010, la CNUCED a continué d'aider tous les pays en développement dans ses activités pour la STI et pour les TIC. Cette année-là 85 pays en développement ou en transition ont bénéficié d'au moins un des programmes ou une des activités dans ces domaines. Le programme a continué d'assurer une couverture géographique équilibrée des services fournis, une attention particulière étant toutefois prêtée aux pays les moins avancés (PMA) (22 %). En 2010, le Service de la science, de la technologie et des TIC de la Division de la technologie et de la logistique a fourni un appui à 19 des 49 PMA (39 %), à 16 pays en développement sans littoral (52 %) et à 7 petits États insulaires en développement (18 %), surtout sous la forme d'activités de formation.

I. Accord d'Accra, paragraphe 158

Encadré 1

Accord d'Accra, par. 158

«La CNUCED devrait continuer de renforcer ses activités de recherche et d'analyse concernant la science, la technologie et l'innovation, y compris les TIC, et promouvoir des politiques nationales et internationales efficaces, en collaboration avec d'autres organisations internationales menant des activités dans ces domaines. Elle devrait également tirer des enseignements des expériences positives de transfert et de diffusion de la technologie par le biais de toutes sortes de filières, y compris l'IED. Elle devrait intensifier son appui aux efforts déployés par les pays en développement, en particulier les PMA, pour s'adapter à l'évolution technologique et évaluer l'efficacité des politiques intérieures de l'innovation. La CNUCED devrait contribuer au renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud s'agissant des moyens de mettre le savoir et la technologie au service du développement, et aider les pays en développement et les pays en transition en leur proposant de réaliser des examens de leur politique de la science, de la technologie et de l'innovation et les activités d'assistance technique correspondantes.»

¹ Voir CNUCED (2010). Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-septième session, TD/B/57/8, par. B 3 i), p. 5.

4. Conformément au paragraphe 158 de l'Accord d'Accra (encadré 1), la CNUCED a renforcé ses activités de recherche et d'analyse concernant la STI et les TIC par un certain nombre d'activités, notamment en établissant deux rapports phares (la livraison 2010 du Rapport sur l'économie de l'information, et la première livraison du Rapport sur la technologie et l'innovation, pour lequel les recherches ont été faites en 2009 mais qui a été achevé et publié en 2010), et en organisant plusieurs réunions d'experts pour examiner des questions se rapportant à la STI et aux TIC et à leur contribution au développement.

5. Le Rapport sur la technologie et l'innovation² examine la problématique du développement de la productivité agricole en Afrique et le rôle de la STI pour accroître la production et augmenter le revenu de tous les paysans, y compris des petits exploitants. Une bonne part de l'analyse présentée dans le Rapport est applicable aussi dans une certaine mesure aux agriculteurs des pays extérieurs à l'Afrique. D'après le rapport, le principal défi à relever consiste à renforcer la capacité d'innovation des systèmes agricoles africains afin de pouvoir lutter contre la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et diversifier la croissance et le développement économiques.

6. Notant que pour améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire sur le continent, l'Afrique devra absolument améliorer aussi sa capacité d'assimiler, d'adapter et d'appliquer les technologies dans tous les secteurs, le Rapport 2010 sur la technologie et l'innovation formule plusieurs recommandations:

a) Il convient de mettre les petits paysans au cœur de la politique agricole afin que les services de recherche-développement et de vulgarisation répondent à leurs besoins réels;

b) Il convient de renforcer les capacités de formulation de politiques afin de créer un environnement propice à l'innovation agricole et de rendre possible une certaine expérimentation de ces politiques;

c) Il convient de renforcer les systèmes d'innovation agricole en créant un environnement propice et en liant la recherche nationale, régionale et internationale à l'innovation;

d) Il importe de cibler l'investissement dans l'agriculture en affectant des ressources à l'infrastructure physique et scientifique, en créant des liens, et en renforçant les services de vulgarisation;

e) Il convient de tenir compte des conditions agroécologiques locales afin d'adapter les technologies aux différentes zones agroécologiques et d'associer judicieusement les technologies avancées, intermédiaires et simples, qu'elles s'appuient aussi bien sur les connaissances traditionnelles que sur les sciences modernes;

f) Il convient de renforcer les capacités en matière de transfert et de partage de technologie et la coopération internationale.

7. Le Rapport 2010 sur la technologie et l'innovation a été présenté au cours de consultations menées par le Président du Conseil du commerce et du développement; il y a reçu un accueil assez favorable de la part des États membres. Une présentation publique du Rapport à l'intention de représentants des gouvernements, des universités et des médias a été organisée à Nairobi, en coopération avec les centres d'information des Nations Unies. Des présentations audiovisuelles ont été faites pour les universitaires membres de l'Institut virtuel de la CNUCED. Celle-ci a été invitée à présenter le Rapport 2010 au groupe de

² CNUCED (2010). Rapport 2010 sur la technologie et l'innovation. Numéro de vente F.09.II.D.22, New York et Genève.

travail du commerce et du transfert de technologie de l'Organisation mondiale du commerce, qui l'a considéré comme un travail de recherche utile et opportun.

8. Des travaux préparatoires de recherche ont été amorcés pour le Rapport 2011 sur la technologie et l'innovation. Celui-ci examinera l'utilité des techniques d'exploitation des énergies renouvelables pour faire face au problème de la pauvreté énergétique des pays en développement d'une manière qui soit compatible avec l'objectif consistant à promouvoir des processus de rattrapage plus écologiques.

9. Des recherches et des analyses ont été faites en préparation de la troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation (Genève, 19-21 janvier 2011), qui portait sur l'utilité des établissements d'enseignement et de recherche pour améliorer les capacités de STI des pays en développement. Les experts ont conclu que ces pays avaient besoin de renforcer leur capacité d'innovation, en liaison avec leur capacité d'assimilation scientifique et technique dans le cadre de leurs efforts pour améliorer leur capacité de production, créer des emplois et réduire la pauvreté. Dans ce contexte, l'innovation ne consistait pas nécessairement à mettre au point de nouvelles techniques perfectionnées; l'innovation par l'adoption et l'adaptation de techniques existantes pouvait être un puissant moyen pour les entreprises dynamiques de prospérer. Les experts ont ajouté que la politique de la STI devait soutenir l'action visant à aligner les compétences des universités en matière de STI sur les exigences du secteur de production. Ainsi, la politique générale devait encourager les établissements d'enseignement et de recherche à élaborer des programmes d'études ou d'activités correspondant mieux aux besoins des entreprises et des collectivités locales. Dans cet esprit, les experts sont convenus de l'importance décisive d'un système national solide d'innovation. Ils ont encouragé la CNUCED à continuer d'aider les pays en développement dans ce domaine, notamment par la recherche et l'analyse et par l'examen des politiques nationales de la STI.

10. La CNUCED a organisé la Réunion d'experts sur la contribution de l'investissement étranger direct au transfert et à la diffusion de la technologie et du savoir-faire pour un développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés (Genève, 16-18 février 2011), et en a assuré le service. Une des séances était consacrée à l'utilité des systèmes nationaux d'innovation pour faciliter le transfert de technologie et améliorer le bilan des pays en développement en matière de technologie et d'innovation. Lorsqu'ils ont examiné les résultats comparés d'un certain nombre de pays dans la production de biens à forte intensité de technologie, les experts ont relevé que le contrôle, la surveillance et les processus d'évaluation permettant d'éliminer graduellement les erreurs dans les grandes orientations et d'obtenir un progrès technologique grandissant étaient des facteurs importants qui expliquaient pour une bonne part les différences entre les pays. L'existence d'un capital humain de qualité était un autre facteur d'importance. Les experts ont évoqué l'existence de plusieurs moyens de transfert de technologie autres que l'investissement étranger direct (IED), qui devaient tous retenir l'attention des décideurs. Ils ont signalé que, pour que l'IED apporte des avantages tangibles aux pays en développement, ceux-ci avaient absolument besoin d'une capacité d'absorption suffisante et qu'en vue de créer cette capacité, les pouvoirs publics devaient s'attacher à se doter des systèmes nationaux d'innovation.

11. Deux publications dans la série des études de la CNUCED sur la science, la technologie et l'innovation sont en préparation. La première, intitulée «*Study on Gender, Science, Technology and Sustainability*», examine les thèmes interdépendants du genre, de la science, de la technologie et des moyens d'existence durables, en insistant particulièrement sur un certain nombre de secteurs clefs du développement tels que la production alimentaire/l'agriculture, l'eau, l'énergie et l'esprit d'entreprise. La publication présente des exemples de bonnes pratiques et des études de cas et elle définit les politiques,

les instruments et les autres facteurs et stratégies nécessaires pour mettre en œuvre, affiner et extrapoler des modèles de réussite. La deuxième publication est intitulée «*Study on Water for food – Innovative water management for food security and poverty alleviation*». Elle examine les difficultés liées à la gestion des eaux en agriculture en raison du changement climatique, de la demande accrue de production alimentaire et de la viabilité écologique, et elle analyse la contribution que peut apporter la technologie à la productivité de l'alimentation en eau, à la résilience dans la gestion des eaux agricoles et à des modes d'existence durables. Elle passe en revue une série de technologies appropriées et les pratiques de gestion connexes – traditionnelles (collecte et emmagasinement de l'eau), ou bien nouvelles et naissantes (par exemple système d'information géographique), et elle délimite les principaux domaines d'action visant à accélérer la diffusion et l'adoption de ces technologies.

12. En application du mandat visé au paragraphe 158 de l'Accord d'Accra, la CNUCED a poursuivi l'exécution de son programme d'examen des politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation (STI). Le programme a pour objet de permettre aux pays participants d'évaluer l'efficacité de leur politique et de leurs pratiques de renforcement des capacités en matière de STI et de favoriser l'intégration de cette politique dans leur stratégie de développement d'ensemble. Les examens de la STI portent habituellement sur la conception des systèmes de STI, les relations entre les petites et moyennes entreprises, les grosses sociétés, les instituts scientifiques et techniques et les associations professionnelles, et sur la concertation concernant l'action à mener en matière de science, technologie et innovation.

13. En 2010, la CNUCED a organisé une réunion spéciale d'experts sur l'examen des politiques de STI, au cours de laquelle des représentants des milieux universitaires et des institutions internationales dans ce domaine ont examiné le cadre conceptuel de la mise en œuvre de cet examen dans les pays en développement. Ils ont étudié la structure idéale, le contenu et le processus de production permettant de donner le maximum d'impact à long terme à l'examen des politiques. Le résultat des délibérations sera incorporé dans un document sur la méthodologie et les lignes directrices de la mise en œuvre des études qui seront faites par le secrétariat en 2011.

14. La CNUCED a achevé l'Examen de la politique de STI du Pérou (qui doit être publié au début de 2011) et elle a envoyé des missions en République dominicaine et en El Salvador. Les deux rapports de mission devraient être achevés en 2011.

15. Dans le domaine des TIC au service du développement, le *Rapport 2010 sur l'économie de l'information: TIC, entreprises et atténuation de la pauvreté*, a été publié en octobre³. Il a été présenté aux journalistes et à d'autres parties intéressées au cours de manifestations organisées dans 14 villes du monde entier, souvent en collaboration avec d'autres organisations⁴. À cette occasion, il a été publié plus de 230 articles de presse et organisé plusieurs interviews à la radio et à la télévision, avec une diffusion dans les médias nationaux et internationaux. En outre, le Rapport a été présenté au cours de grandes conférences internationales traitant des TIC au service du développement (ICT4D): Conférence M4D sur les technologies des communications mobiles au service du

³ CNUCED (2010), *Rapport 2010 sur l'économie de l'information: TIC, entreprises et atténuation de la pauvreté*. Publication des Nations Unies, numéro de vente F.10.II.D.17. New York et Genève.

⁴ Genève, Addis-Abeba (avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)), Bangkok (avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)), Beyrouth (avec le Conseil économique et social des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO)), Colombo, Dakha, La Haye, Johannesburg, Lima, Luanda, Manchester, Nairobi, São Paulo et Tunis.

développement à Kampala (Ouganda); Conférence euroafricaine sur la recherche relative aux TIC à Helsinki (Finlande); Conférence internationale sur les techniques d'information et de communication et le développement à Londres (Royaume-Uni) en 2010; Forum sur les TIC pour tous à Hammamet (Tunisie).

16. Le *Rapport 2010 sur l'économie de l'information* souligne le fait que, pour la première fois, les microentreprises et les petites entreprises des pays à faible revenu ont la possibilité concrète d'être connectées grâce aux TIC. En particulier, les paysans, les pêcheurs et les chefs d'entreprises urbaines adoptent rapidement le téléphone mobile comme instrument principal pour leurs activités commerciales. Le Rapport met aussi en lumière le fait que certaines catégories de population pauvres découvrent de nouveaux moyens d'existence à la faveur de cette tendance. Le Rapport souligne que les décideurs des pays en développement ainsi que leurs partenaires de développement doivent saisir ces nouvelles possibilités d'exploiter les TIC et l'esprit d'entreprise au profit des classes défavorisées.

17. Dans ces conditions, le Rapport préconise des interventions sur mesure des pouvoirs publics. Premièrement, il est nécessaire d'offrir un accès à la téléphonie mobile à des conditions abordables dans les régions des pays à faible revenu qui ne sont pas encore desservies par un signal de téléphonie mobile. Deuxièmement, il convient de consolider les liens entre la politique des TIC et celle de l'entreprise dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement national. Troisièmement, les partenaires de développement doivent se tenir au courant de l'évolution rapide dans le domaine des TIC au service du développement et veiller à ce que leurs programmes tiennent compte suffisamment des possibilités apportées par les TIC. Quatrièmement, le Rapport relève que les gouvernements et les organismes de développement doivent travailler en partenariat avec la société privée et la société civile. Si elle est mise en œuvre convenablement, l'aide des gouvernements et des partenaires de développement peut contribuer à ce que l'emploi des TIC dans les entreprises concoure à améliorer le niveau de vie et à combattre la pauvreté. Cet objectif est d'autant plus important qu'il est nécessaire d'avancer sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement.

18. Dans les derniers mois de 2010 ont été lancés les préparatifs du *Rapport 2011 sur l'économie de l'information* qui aura pour thème: les TIC et le développement du secteur privé.

19. Une étude sur les perspectives d'harmonisation de la cyberlégislation dans sept pays d'Amérique latine a été publiée en novembre 2010⁵. Cette nouvelle publication brosse un tableau complet de la situation dans chacun des pays concernés et permet de faire des comparaisons régionales.

20. Conformément aux dispositions du paragraphe 158 de l'Accord d'Accra sur la coopération Sud-Sud dans le contexte de la STI (encadré 1), la CNUCED a poursuivi en 2010 ses travaux dans le cadre de son programme de Réseau de centres d'excellence, qui vise à renforcer les capacités de la communauté scientifique dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, grâce à la coopération Sud-Sud. Le réseau se sert des institutions scientifiques et technologiques des pays en développement pour organiser des formations à l'intention de scientifiques de ces pays. Le Réseau de centres d'excellence de la CNUCED, qui vise plus particulièrement le renforcement des capacités en Afrique, a organisé jusqu'à présent 11 sessions de formation. En 2010, une session sur la

⁵ CNUCED (2010), *Study on Prospects for Harmonizing Cyberlaws in Central America*. Publication des Nations Unies, UNCTAD/DTL/STICT/2009/3. New York et Genève.

cybersécurité s'est tenue à Tunis (Tunisie); elle a permis aux participants de pays africains de se perfectionner dans ce domaine.

21. La CNUCED a participé à la réunion du groupe d'experts de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) sur «La mobilisation des connaissances en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement», en novembre 2010; elle y a donné un aperçu de ses travaux sur la STI dans les pays africains, fondé principalement sur les cinq examens de la politique de la STI que la CNUCED a réalisés jusqu'à présent pour ces pays (dont l'Éthiopie et l'Angola).

II. Accord d'Accra, paragraphe 159

Encadré 2 Accord d'Accra, paragraphe 159

«La CNUCED devrait également contribuer à la formation d'un consensus dans le débat international sur la science et la technologie au service du développement, y compris les TIC et leurs incidences sur le développement, et continuer d'assurer le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement à participer effectivement aux discussions internationales sur le transfert de technologie et le partage des connaissances, et continuer d'identifier les options et les meilleures pratiques dans ce domaine. Elle devrait en outre continuer d'aider les pays en développement à déterminer les moyens de rendre effectives les clauses relatives au transfert de technologie figurant dans les accords internationaux et dans les résultats et les décisions des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, afin d'optimiser les avantages potentiels de telles clauses.»

22. Conformément à la demande formulée au paragraphe 159 de l'Accord d'Accra (encadré 2), la CNUCED a contribué de plusieurs façons à la formation d'un consensus dans le débat international sur la STI et les TIC. En tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD), elle a fourni des services fonctionnels et techniques pour la treizième session de la Commission, qui s'est tenue en mai 2010⁶. La Commission s'est penchée notamment sur deux thèmes prioritaires:

- a) Améliorations et innovations dans les mécanismes de financement existants: technologie de l'information et de la communication au service du développement;
- b) Technologies nouvelles et naissantes: exploitation des énergies renouvelables au service du développement.

23. À titre de contribution au thème de l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social de 2010, à savoir «Mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international pour ce qui a trait à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes», il a été organisé une table ronde spéciale sur « La problématique hommes-femmes et les sciences et technologies». La session comprenait un segment de haut niveau dans lequel plus de 15 États membres étaient représentés à l'échelon ministériel. Les participants comprenaient aussi des chefs d'organisations du système des Nations Unies ou leurs représentants, des représentants du Conseil de l'Europe et de l'Union africaine et des représentants de la société civile et du monde des entreprises.

⁶ La CNUCED a établi les rapports du Secrétaire général sur les thèmes prioritaires (E/CN.16/2010/3 et E/CN.16/2010/4).

24. La Commission de la science et de la technique au service du développement a recommandé au Conseil économique et social un projet de résolution intitulé «Science et technique au service du développement», contenant des appels à l'action à l'intention des gouvernements et de la communauté internationale⁷. Les participants ont repéré certains des principaux obstacles que rencontrent les pays en développement en matière d'accès aux nouvelles technologies et ils ont engagé toutes les parties concernées à apporter un financement suffisant à ces pays, en particulier aux moins avancés d'entre eux, et appuyer les initiatives de renforcement des capacités et de transfert de technologie en leur faveur. Ils ont fait ressortir la nécessité de renforcer les capacités locales d'innovation. Les gouvernements ont été encouragés à créer un environnement favorable aux initiatives des secteurs privé et public dans le domaine de la production et de la diffusion de techniques d'exploitation des énergies renouvelables. Les participants ont exprimé leur préoccupation face au fossé qui se creuse en matière de connexions au haut débit, qui a des répercussions sur beaucoup d'applications électroniques pertinentes d'un point de vue économique et social. Ils ont salué les initiatives en cours qui visent à mettre en place rapidement le haut débit et souligné la nécessité d'accorder la priorité aux approches novatrices dans les stratégies nationales et régionales de développement.

25. La CNUCED a organisé la Réunion du groupe intersessions de la CSTD, qui s'est tenue à Genève du 15 au 17 décembre. La Réunion a été l'occasion d'étudier les diverses questions liées aux thèmes prioritaires qui seront abordés à la quatorzième session annuelle de la Commission, notamment les techniques permettant de faire face aux problèmes qui se posent dans des domaines comme l'agriculture et l'eau et la mesure de l'impact des TIC sur le développement. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer les systèmes d'innovation agricole, en vue de traiter certains des problèmes particuliers qui se posent aux petits exploitants. Le rapport de la Réunion intersessions sera disponible au cours de la quatorzième session de la Commission, qui se tiendra du 23 au 27 mai 2011.

26. La CNUCED a apporté un appui fonctionnel à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, au titre du point de l'ordre du jour concernant les techniques de l'information et de la communication au service du développement⁸. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution au titre de ce point de l'ordre du jour⁹.

III. Accord d'Accra, paragraphe 160

Encadré 3

Accord d'Accra, paragraphe 160

«La CNUCED devrait continuer de fournir une assistance technique aux pays dans le domaine des TIC, s'agissant notamment de l'examen des politiques correspondantes, des politiques contribuant à l'atténuation de la pauvreté, de la législation et de la réglementation, et de la mesure de l'économie de l'information, y compris dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement lancé à la onzième session de la Conférence.».

⁷ Résolution E/2009/8 du Conseil économique et social.

⁸ La CNUCED a établi les rapports du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour (A/65/64).

⁹ Voir A/RES/65/141.

27. Conformément au paragraphe 160 de l'Accord d'Accra (encadré 3), la CNUCED a continué de fournir une assistance technique dans le domaine des TIC, en réponse à une forte demande en 2010. Ces activités d'assistance technique se sont étendues à toutes les régions en développement et ont été financées surtout grâce à l'aide extrabudgétaire des Gouvernements finlandais, français et espagnol.

28. Pour pouvoir profiter des possibilités de développement créées par les TIC, il est indispensable de disposer d'un bon cadre juridique et réglementaire. En 2010, les activités d'assistance technique de la CNUCED ont consisté surtout à faciliter l'harmonisation régionale de la cyberlégislation, par le biais de projets en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

29. En Afrique, dans le cadre de l'assistance fournie pour l'harmonisation de la cyberlégislation dans les cinq États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), une réunion régionale du groupe spécial de la CAE sur la cyberlégislation a été organisée à Kigali (Rwanda) en juin 2010 avec l'aide du secrétariat de la Communauté. Le Groupe a fait le bilan de l'état d'avancement de l'élaboration d'une cyberlégislation dans les États de la Communauté et s'est félicité de l'adoption par le Conseil des ministres des transports, des communications et de la météorologie, en mai 2010, du cadre juridique de la CAE pour les cyberlois (phase I).

30. Tel qu'il a été adopté, le cadre constitue une directive et les cinq États partenaires – Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda – se sont engagés à promulguer des lois qui seront harmonisées et mises en vigueur dans toute la région. Les États envisagent d'adopter une législation harmonisée indispensable pour le bon fonctionnement des services d'administration électronique et pour développer le commerce intrarégional et le commerce extérieur et l'investissement.

31. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les participants de 19 pays membres du Système économique d'Amérique latine et des Caraïbes (SELA) ont suivi une formation à distance sur les aspects juridiques du commerce électronique à l'aide du programme TrainForTrade. Le même cours devait être donné de vive voix en février 2011 pour examiner sur le plan pratique les moyens d'améliorer l'harmonisation dans la région.

32. En Asie, des progrès ont été faits au Cambodge et dans la République démocratique populaire lao concernant la discussion et l'approbation de projets de loi sur le commerce électronique. Néanmoins, il demeure nécessaire de renforcer la capacité nationale destinée à garantir que la législation sur ce commerce soit effectivement appliquée.

33. La CNUCED a continué à recevoir en 2010 des demandes d'assistance technique dans ce domaine, notamment de Madagascar, du Burkina Faso et du Niger. Elle a été invitée par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) à participer aux travaux sur les mécanismes de règlement des différends en ligne. Par ailleurs, à la suite de sa participation à la Conférence de l'Organisation de coopération et de développement économiques organisée en 2009 sur le thème des achats en ligne, la CNUCED continuera à participer au processus de révision afin de faire part des préoccupations des pays en développement dans certains de ces domaines. En décembre 2010 a été lancée une évaluation externe du programme de la CNUCED relatif aux TIC et à la réforme législative, évaluation qui devrait être achevée au premier semestre de 2011.

34. L'examen de la politique de l'Égypte en matière de TIC a été achevé en 2010 et le rapport devait être présenté officiellement au premier semestre de 2011.

35. Dans le domaine de la mesure de l'économie de l'information, la CNUCED a continué à soutenir les efforts des États membres pour améliorer les statistiques sur les TIC, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des TIC par les entreprises et le secteur des TIC. Faute de données fiables, les décideurs sont en difficulté lorsqu'il s'agit de formuler,

d'appliquer et d'évaluer leur politique générale. Or la plupart des pays en développement, manquent toujours sérieusement de données fiables dans ce domaine. On aura besoin pour le programme de travail et l'assistance technique connexe relatifs à la mesure des TIC d'un financement additionnel pour répondre à la demande croissante d'assistance et pour pouvoir développer le travail méthodologique relatif aux statistiques de l'économie de l'information.

36. En 2010, la CNUCED a organisé, en collaboration avec la CEE, un cours régional de formation à l'intention des pays africains francophones. Par rapport aux années précédentes, moins de cours de formation ont été donnés. Les activités dans le domaine de la mesure des TIC exigeront un financement additionnel, particulièrement pour continuer de développer les statistiques qui relèvent de la CNUCED, et pour renforcer les capacités en matière de collecte et d'analyse de statistiques des TIC qui soient comparables sur le plan international.

37. La version révisée du Manuel de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie de l'information a été traduit en arabe par la CESAO, et en espagnol par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

38. la CNUCED a continué à collaborer avec d'autres services du système des Nations Unies qui s'occupent de mesure des TIC. En juillet 2010, elle a organisé un séminaire international en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Gouvernement de la République de Corée et le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement. La CNUCED a contribué au premier atelier interrégional sur le développement de la mesure des TIC dans les pays arabophones, qui s'est tenu à Amman en septembre 2010. Le travail sur la mesure des TIC a été abordé aussi dans le cadre de plusieurs autres réunions internationales tenues à New York (Commission de statistique de l'ONU), à Paris (Réunion du Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information) et à Genève (Forum de suivi du SMSI, Réunion sur les indicateurs relatifs aux télécommunications et aux TIC dans le monde).

IV. Accord d'Accra, paragraphe 161

Encadré 4

Accord d'Accra, paragraphe 161

«La CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre des grandes orientations adoptées au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) concernant le renforcement des capacités, la création d'un environnement propice, le commerce électronique et la cyberscience, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes. En sa qualité de secrétariat de la commission de la science et de la technique au service du développement, elle devrait aider la Commission à s'acquitter de son mandat relatif au suivi des résultats du SMSI.»

39. Ainsi qu'il est demandé au paragraphe 161 de l'Accord d'Accra, la CNUCED s'est attachée tout particulièrement au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (encadré 4). Concernant la mesure de la société de l'information, elle a continué à jouer un rôle de premier plan dans le cadre du partenariat pour la mesure des TIC au service du développement. En 2010, elle a été réélue au comité directeur pour un mandat de deux ans. L'action du partenariat sur les statistiques de la société de l'information contribue à l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du SMSI.

40. Toujours dans le cadre du SMSI, la CNUCED a organisé le Forum SMSI avec l'UIT et l'UNESCO en mai 2010. Les délégués d'environ 50 pays ont participé aux débats dans un esprit de multipartenariat fécond. La CNUCED avait participé activement à la préparation du Forum. Des fonctionnaires de la CNUCED ont été chargés d'organiser, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et de l'agriculture (FAO), la réunion de facilitation sur l'orientation à fixer en matière de commerce électronique, et une session sur la mesure des TIC au service du développement (en coopération avec d'autres membres du partenariat).

41. Au cours du Forum 2010 du SMSI, une réunion du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information s'est tenue au siège de l'UIT. La CNUCED est un des Vice-Présidents. En 2010, elle a participé à la coordination interinstitutions du Groupe et dressé un tableau des initiatives de renforcement des capacités liées à la STI dans les institutions des Nations Unies, en tant que contribution à l'examen par le Comité de haut niveau sur les programmes.

42. Au cours de sa troisième session, la CSTD a examiné l'état de la mise en œuvre des résultats du SMSI¹⁰. Elle a recommandé au Conseil économique et social un projet de résolution intitulé «Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information», qui invite les gouvernements et la communauté internationale à agir. Les participants ont exprimé leurs préoccupations devant la fracture qui s'élargit en matière de connexion à haut débit, qui touche de nombreuses applications électroniques pertinentes d'un point de vue économique et social. Dans ce contexte, ils ont loué les initiatives en cours visant à mettre en service rapidement le haut débit et souligné la nécessité d'accorder la priorité aux approches novatrices dans le cadre des stratégies de développement nationales et régionales. Par la même résolution, ils demandaient au Président de la CSTD de créer un groupe de travail chargé «de chercher, de collecter et d'examiner les contributions de tous les États membres» sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet, et de faire rapport à la Commission à sa quatorzième session, et à l'Assemblée générale en 2011 par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

43. Au cours de la réunion intersessions de la CSTD tenue du 15 au 17 décembre à Genève, les participants ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du SMSI sur les plans international et régional. Ils ont encouragé l'action visant à faire comprendre les incidences des TIC dans les pays en développement et préconisé un effort commun à l'échelle internationale pour élaborer des directives pratiques, des méthodes et des indicateurs. Par ailleurs, les participants ont décidé de la composition du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet, que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale avaient chargé le Président de la CSTD de constituer¹¹.

¹⁰ La CNUCED a élaboré un rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du SMSI (E/2010/12).

¹¹ E/2010/2 et A/65/141.